

tout, fouille jusque dans la doublure du bâtiment qu'on envoie chez eux y chercher des vivres. Tous presentement il arrive un vaisseau de la Veracruz qu'ils y avois envoyé sou le pretexte de demander du secours. Il a été renvoyé à la veu de terre san les écouté.

Je suis bien sensible aux amitié que vous me donné par vos lettres, et aussy ma très cher sœur qui a la bonté de pancer a moy. J'ai recue deux de ces lettres qui me font un vray plaisir, je la supplie de continué à m'écrire ; cest la seulle consolation que j'ay an ce pays, que de recevoir de vos nouvelles et des sienne. Je tremble tout les fois que jantan dire quil y a eu de grosse maladie en Canada ; comme vous commencé l'une et l'autre, à entrer sur l'âge le risque est plus grand.

Vous voulé bien me permettre dambrasser icy Mr de Longueuil (1), qu'on massure estre retourné en Canada, lieutenant. Vous en pansé d'en faire bientaut un capitenne. Souffré que j'embrasse icy *Madame de Varenne*, ma très-cher nièce ; je suis bien aise que vous meyez marqué quelle étoit heureuse avec *Mr de Varenne*, on man avait parlé bien

(1) Ce M. de Longueuil est le fils du premier Baron, celui à qui de Bienville écrit. Lieutenant en 1713, il était capitaine et commandant à Niagara, en 1726 d'après cet ordre de son père :

CHARLES LE MOINE, Baron de Longueuil, Chevalier de St. Louis
Gouverneur de Montréal, et commandant général pour le Roy
en toute la Nouvelle France.

Il est ordonné au Sieur de Longueuil Capt. des troupes du Roy en Canada, et Commandant le détachement des dits troupes destinés pour Niagara, de se rendre avec le plus de diligence qu'il pourra au poste de Niagara, avec le détachement que nous lui avons donné, afin d'y exécuter les ordres dont nous l'avons chargé pour le service de Sa Majesté.

Enjoignons aux officiers et soldats du sousdit détachement, et au Sieur de Joncaire, Lieutenant des troupes, que nous avons fait partir pour se rendre des premiers à Niagara ; de reconnaître le dit Sr de Longueuil pour commandant, et de luy obéir en tout ce qu'il leur commandera pour le service du Roy ; ordonnons pareillement aux voyageurs qui passeront à Niagara tant en montant qu'en descendant de luy obéir en tout ce qu'il pourra leur commander pour le rvice de sa majesté.

Fait à Montréal le vingt-huit avril 1726.

(Signé) LONGUEUIL.